

VOTE SUR LE RAPPORT D'ACTIVITE RENOUVELLEMENT DE LA CA ACADEMIQUE ET DES BUREAUX DEPARTEMENTAUX

En même temps que les élections à la Commission Administrative Nationale (CAN) et des secrétaires de catégorie (voir supplément à l'US N°740 du 19/04/2014) ont lieu les élections aux bureaux départementaux et à la Commission Administrative Académique. Celle-ci, élue tous les deux ans, est le « Parlement » académique du SNES. Elle désigne le secrétariat qui représente le syndicat auprès des autorités académiques.

Réunie au moins une fois par trimestre, la CA est alors un lieu de débat et de prises de décisions, que le secrétariat met en œuvre. Pour qu'elle soit démocratique, le SNES a fait le choix d'une organisation en tendances. Présentées aux suffrages des syndiqué-e-s, elles permettent aux différentes sensibilités de s'exprimer et de peser sur les décisions de notre syndicat.

Un vote massif des syndiqué-e-s est un signe important de vitalité de la démocratie syndicale. Pour les candidats et les élu-e-s, c'est le signe de l'intérêt porté par les syndiqués à l'investissement militant dont ils font preuve, et cela aussi est important.

Exprimez-vous, Votez !

Patrick Lebrun, Fabien Claveau, Thierry Meyssonnier

Si vous ne pouvez pas voter dans votre établissement, vous pouvez le faire par correspondance en utilisant l'enveloppe pré timbrée jointe : Voir les modalités en page 4

SCRUTIN DANS LES ETABLISSEMENTS

Du lundi 5 MAI au
mercredi 28 MAI INCLUS



29 rue Gabriel Péri
63000 CLERMONT-FERRAND

DISPENSÉ DE TIMBRAGE
Clermont Fd CDIS

Déposé le 30 avril 2014



Bulletin N° 164 du 30 avril 2014

S
O
M
M
A
I
R
E

- Page 1 : Editorial
- Page 2 : Bilan financier
- Page 3 : Rapport financier
- Page 4 : Modalités de vote
- Pages 5, 6, 7, 8, 9 : Rapport d'activité du secrétariat académique
- Page 10 : Appel de la Liste à voter sur le rapport d'activité
- Page 11 : Appel de FU
- Page 12 : Texte d'orientation de la Liste
- Page 13 : Liste à la CA Académique
- Page 14 : Texte d'orientation FU
- Page 15 : Liste Front Unique à la CA A
- Page 16 : Listes S2 63
- Page 17 : Liste S2 15, 03, 43
- Page 18 : Bulletin de vote
- Annexe : enveloppe pré timbrée

Bilan de trésorerie du S3 de CLERMONT-FERRAND

La loi du 20 août 2008, portant rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail, impose un contrôle rigoureux des comptes et leur publication au JO.

Les comptes sont donc présentés selon ces nouvelles règles, avec la globalisation des comptes de tous les S2 et S1 retraités avec ceux du S3 pour ensuite transmettre tout cela au S4 dans des délais quasiment intenable lors de la clôture des comptes début septembre. Les comptes du S3 « agrégés » doivent être chaque année examinés par un commissaire aux comptes qui les vérifiera (sur présentation de factures au hasard par exemple). Le bureau national doit arrêter les comptes des S3 et les mettre à disposition du commissaire qui fait des contrôles des différents S3 sur le terrain sur dossier et sur pièce.

Les recettes

Le SNES de Clermont-Ferrand est financé à 100 % par des ressources propres et à 98.5 % par les cotisations de ses adhérents. Les parts restantes sont des participations diverses et quelques produits de placements.

La part des recettes est en baisse constante (6 % cette année encore) ; il est tout de même à noter que nous avons quelques raisons d'être optimiste : la baisse des recettes se ralentit fortement depuis deux ans en passant de 15 à 6 %.

Continuons à travailler collectivement dans les établissements afin de pérenniser ce redressement des adhésions.

Les dépenses

Elles sont, pour l'année 2012/2013, inférieures aux recettes malgré la baisse généralisée des cotisations et l'augmentation continue des coûts.

Nous pouvons expliquer ceci pour plusieurs raisons qui sont structurelles pour une part et fonctionnelles d'autre part (activité du syndicat envers ses adhérents) :

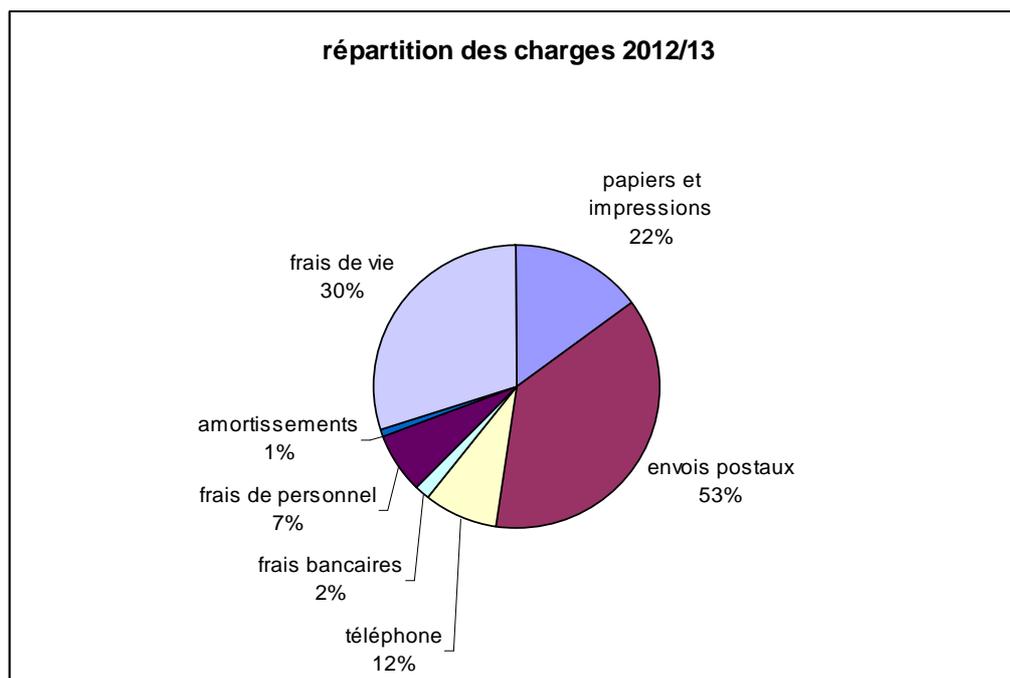
- Les frais d'impression et de communications (La Poste) prennent une place prépondérante dans les charges par une multiplication des bulletins et diverses informations fournies aux collègues, cela permet de souligner le dynamisme, les efforts, l'investissement du secrétariat académique et des autres militants (par la même nous tenons à les remercier et particulièrement les retraités pour leur aide), mais aussi les attaques incessantes dont est victime notre profession.
- L'utilisation et l'importance des nouvelles technologies nous ont conduits à renouveler tout le parc informatique du S3, cet investissement a été rendu possible par une capacité d'auto financement grâce à une gestion saine et réfléchie.
- On peut noter aussi une augmentation des frais de vie du SNES car la présence assidue et active de notre secrétariat académique et de nos commissaires paritaires aux GT, CAPA, CTPA, etc...engendre des frais de déplacement. De même pour l'activité importante des stages organisés pour les collègues (réformes diverses, informations mutations, langues, TZR, affichage et informations des collègues dans les établissements sans S1...)
- Il deviendra nécessaire de se poser la question de la syndicalisation, afin d'optimiser ce secteur et relancer de façon dynamique une re-syndicalisation fidèle et un « service » aux adhérents efficace et réactif.

Il est aussi essentiel, si l'on veut conserver l'autonomie financière et la capacité du SNES de Clermont Ferrand à se projeter vers l'avenir de façon sereine et active, que chacun et chacune s'investissent dans son établissement ou son département. Cette baisse des adhésions mais aussi du montant des adhésions est préoccupante, il est nécessaire de prendre en main ce problème sans représentativité de tendance. Merci de votre collaboration et de votre aide dans notre tâche durant toute l'année.

Les trésoriers académiques
Michel FLORIOT et Xavier GOURC

BILAN COMPTABLE ET FINANCIER DE 2011 A 2013

PRODUITS	2012/2013	2011/2012	Evolution
Cotisations	167 256,82 €	178 234,82 €	- 6 %
Part reversée au S4	- 109 588,00 €	- 115 349,00 €	- 5 %
Part Académique des Cotisations	57 668,82 €	62 885,82 €	- 8 %
Autres recettes (dons, collectes...)	1 403,94 €	514,59 €	
Produits Financiers	1 878,81 €	1 463,50 €	
Produits Exceptionnels	394,95 €	1 682,27 €	
Transferts de charges d'exploitations		1 497,22 €	
TOTAL PRODUITS	61 633,52 €	68 043,40 €	- 9,5 %
CHARGES			
Achats consommables via syndicale (Produits d'entretien, papiers, enveloppes, impressions...)	6 301,92 €	6 404,14 €	
Services extérieurs et autres services extérieurs (ménage, réparation bureautique, maintenance, documentation, assurances)	1 181,42 €	4 232,84 €	
Subventions et actions (FSU, sections départementales, transports collectifs pour manifs nationales)	5 556,37 €	11 507,00 €	
Frais de vie du snes (Frais déplacements militants : vie du bureau académique S3, CAPA, Groupes de travail, CA, congrès)	12 517,68 €	11 281,14 €	+ 11 %
Dont : Frais stages militants	(3 465,95 €)	(1 802,57 €)	+ 92 %
PUBLICATIONS (frais postaux, routages et presse)	15 490,85 €	4 748,30 €	+ 226 %
Téléphone	3 491,81 €	3 410,79 €	
Frais cotisations (frais impayés et bancaires)	729,33 €	888,49 €	- 18 %
Frais de personnel	2 821,35 €	4 284,69 €	
Charges financières	29,77 €	32,24 €	
Charges exceptionnelles	- 30,00 €	0,01 €	
Dotations aux amortissements corporelles (informatique)	425,25 €	520,48 €	
TOTAL CHARGES	48 515,75 €	47 310,12 €	+ 2,5 %
RESULTAT de L'EXERCICE	13 116,77 €	20 733,28 €	



MODALITES DE VOTES

Chaque syndiqué (à jour de sa cotisation) émet au total **5 VOTES** (sur le bulletin page 18) :

- **au niveau académique**, sur le Rapport d'Activité, à la CA académique et au Bureau de son département
- **au niveau national** sur la CA Nationale et sur les catégories dont vous trouverez les listes dans le supplément à l'US n°740 du 15/04/2014

Les votes se font sur liste entière et sans panachage.

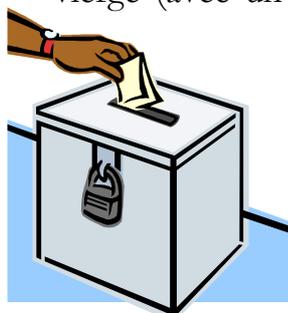


Soit vous votez dans votre établissement, soit par correspondance !

Pour voter, 2 possibilités

La section d'établissement SNES-FSU organise le vote et vous votez en respectant les modalités :

- Etre à jour de sa cotisation à la date du vote
- le vote est émis sous double enveloppe, une enveloppe intérieure vierge (avec un bulletin de vote), une enveloppe extérieure cachetée portant nom et signature du votant, déposée dans l'urne.
- Signature de la liste d'émargement.



Il n'y a pas de section d'établissement SNES dans votre collège ou lycée, ou vous êtes retraité. Vous devez voter par correspondance :

- Etre à jour de sa cotisation à la date du vote
- Vous mettez votre bulletin de vote (avec vos 5 votes) dans l'enveloppe préaffranchie et pré adressée mise à votre disposition par le SNES.
- Au dos de l'enveloppe, vous précisez vos noms, prénoms, catégorie, établissement sans oublier de signer.
- Vous la postez au plus tard le **28 mai 2014**

**LA COMMISSION ACADEMIQUE DE DEPOUILLEMENT
SE TIENDRA LE MARDI 5 JUIN A 17 h 30.**

Vous n'êtes pas à jour de votre cotisation pour voter ?

C'est le moment de régulariser votre situation. Pour cela, vous avez 2 possibilités :

- Soit nous renvoyer le bulletin de ré adhésion que vous avez reçu en début d'année avec votre règlement
- Soit nous contacter par téléphone au 04-73-51-99-51 pour que nous vous envoyions votre bulletin d'adhésion



RAPPORT D'ACTIVITE ACADEMIQUE

avril 2012 - avril 2014

L'alternance politique, qui a marqué cette période, n'a pourtant pas signifié d'amélioration immédiate pour la profession. En effet, même si des postes ont été recréés et une ambition nouvelle proclamée, il n'y a pas eu de traduction concrète sur le terrain car les postes servent à absorber la hausse démographique et la philosophie qui a guidé l'action du précédent gouvernement reste globalement la même : le dogme du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux a certes disparu mais il a laissé la place à une politique de réduction drastique et systématique de la dépense publique.

A la rentrée 2012, le SNES Clermont s'est investi dans la démarche des Etats Généraux du second degré et a participé aux Etats Généraux à Paris. Le SNES Clermont a porté l'idée qu'il fallait poursuivre cette démarche par une mobilisation de l'Education, nous avons donc pris part à la manifestation nationale à Paris, avec l'ensemble des syndicats de la FSU le 6 avril 2013 contre la poursuite des politiques éducatives régressives et pour un respect de nos qualifications et du cadre national de l'Education.

Le SNES a mobilisé les collègues dans un cadre Fonction Publique contre le gel des salaires et la journée de carence, et le 10 septembre 2013 contre la réforme des retraites dans un cadre interprofessionnel. Ces deux actions ont permis de faire reculer le gouvernement sur la journée de carence, signe que la mobilisation paie. La grève et la manifestation restent un moyen, parmi d'autres, d'établir un rapport de forces, mais les mobilisations doivent s'inscrire dans un plan d'action nationalement cadré, que l'on n'a pas toujours eu, et passent aussi par toutes les formes d'action. En février 2014, le SNES avec la FSU ont mobilisé contre le pacte de responsabilité et ses déclinaisons dans la Fonction publique.

Au niveau académique, le SNES Clermont s'est inscrit dans toutes ces actions et en a initiées d'autres, en lien avec le SNES national, comme sur le non-rattrapage du jour de prérentrée, pour lequel il a été à l'initiative d'une pétition académique qui a été largement signée, ou sur la note de vie scolaire, pour laquelle le ministère refusait de publier la circulaire adéquate.

Sur des actions locales, le SNES académique a toujours recherché l'unité syndicale la plus large, a soutenu et participé aux actions RESF

VIE DE LA SECTION ACADEMIQUE :

Pour faire face à ses multiples tâches, le SNES Clermont dispose de 6,3 décharges de service réparties sur 30 militants de la section académique et des sections départementales. Personne ne dispose de décharge de service complète, tous les militants ont un service en collège, lycée et au GRETA. C'est un principe auquel nous tenons particulièrement. Durant ce mandat, nous avons accueilli de nouvelles et nouveaux militants, après que des militant-e-s sont parti-e-s en retraite. Sans se lier par un fonctionnement dogmatique de non-renouvellement de mandats, à la section académique, nous recherchons toujours un équilibre entre nouveaux militants et militants plus expérimentés.

Le travail collectif, que nous entendons poursuivre, doit être amplifié avec toutes celles et tous ceux qui sont prêt-e-s à s'engager dans une démarche collective, solidaire et unificatrice pour un SNES toujours plus efficace, déterminé et à l'écoute de celles et ceux qui lui accordent leur confiance.

La section académique a eu le souci d'informer les collègues. Cela est passé par l'animation d'heures d'information syndicales dans les établissements, par les stages syndicaux académiques qui ont connu un vrai succès, par l'élaboration et l'envoi de publications académiques... Enfin, la section académique a toujours répondu favorablement aux sollicitations des médias, sur la base de ses mandats.

LA DEFENSE QUOTIDIENNE DES SYNDIQUES, INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE

Dans les commissions paritaires académiques, les représentants SNES interviennent sur les cas très concrets en lien avec nos mandats : nous travaillons scrupuleusement les dossiers des collègues qui contestent la note administrative pour mettre en évidence les dérives néo managériales dont une mauvaise note administrative est souvent le reflet, nous fournissons un gros travail d'analyse statistique pour faire les propositions les plus adaptés sur les règles d'accès à la hors classe, au congé formation... etc, nous vérifions que tous les barèmes soient respectés et que les affectations des collègues soient bien conformes aux règles du mouvement.

La section académique du SNES a tout mis en œuvre pour défendre nos collègues face à l'administration dans toutes les commissions, FPMA ou CAPA des différents corps, ainsi que dans les

groupes de travail académiques, mais notre action lors de ces deux années de mandat ne s'est pas résumée aux commissions paritaires, loin s'en faut !

Tout d'abord, le SNES a tenu son rôle d'information auprès des collègues, en amont des CAPA, par ses articles sur la carrière, les réunions spéciales mutation et les conseils individualisés lors des permanences, comme en aval pour en donner les résultats (SMS, mails, courriers, appels téléphoniques...). De plus, nous avons accompagné au rectorat tou-te-s les collègues qui nous ont demandé notre soutien et notre expertise, que ces collègues aient été reçu-e-s à leur demande ou qu'ils / elles aient été convoqué-e-s. Les collègues en souffrance professionnelle sont de plus en plus nombreux à nous contacter. A chaque fois, nous avons pu veiller au respect des droits de ces collègues, les défendre et les conseiller au mieux selon leur situation.

En CAPA, le SNES est intervenu systématiquement pour défendre les droits individuels et collectifs des collègues, rappeler ses revendications, relayer les problèmes de terrain et dénoncer des dysfonctionnements.

Pour l'affectation des TZR, il a fallu toute la combativité des élu-e-s du SNES pour que cette affectation continue de se faire en GT, et en fonction d'un barème, seuls remparts face à l'arbitraire. Le rectorat a vidé ce GT de sa substance en juillet 2013, imposant de n'y étudier que le rattachement administratif des nouveaux TZR au prétexte que l'affectation des différentes catégories de stagiaires empêchait l'affectation des TZR à cette date.

Concernant l'accès à la hors-classe des certifiés, le SNES Clermont a beaucoup pesé lors des discussions sur le barème et a obtenu des améliorations significatives, permettant aux collègues ayant le plus d'ancienneté d'accéder à la hors classe. Aujourd'hui, le barème dans notre académie est un des moins pénalisants. En outre, le bras de fer engagé avec l'Administration, contre l'avis ou l'indifférence des autres organisations siégeant en CAPA, a permis la réécriture de la circulaire notation et la suppression du caractère obligatoire des entretiens individuels dont on sait qu'ils ont donné lieu à des abus dans certains établissements.

Le SNES intervient également aux côtés des autres syndicats de la FSU, dans les instances comme le CTA et les CTSD ainsi que dans les CHSCT départementaux et académique, pour la défense des structures d'établissements et le maintien ou la création de postes, voire le maintien d'établissements comme le lycée professionnel de Romagnat. Il intervient aussi, via les questions diverses, par exemple sur la répartition égalitaire de la part variable de l'indemnité ECLAIR, ou sur la création d'une banque de sujets pour l'épreuve de LV au bac. Notre priorité a été de recueillir des remontées via notre réseau de sections d'établissement ou par nos correspondants pour pouvoir intervenir efficacement. Nous avons également interpellé l'administration sur des sujets très précis par l'intermédiaire d'audiences, en particulier sur la question des stagiaires, des frais de déplacement, des TZR, des Aed et des non titulaires. Le SNES a également accompagné des délégations d'établissements en audience au Rectorat. Suite à des interventions répétées auprès du rectorat et grâce à l'appui du secteur action juridique du SNES national, la section académique a pu faire percevoir par tous les collègues concernés l'indemnité « enfance inadaptée » que le rectorat refusait de verser.

STAGES SYNDICAUX

Les stages de formation syndicale organisés par la section académique sont nombreux. Ils sont divers : stage élus en CA, stage droits et devoirs des fonctionnaires, stage CHSCT, stage TZR, stage pour les professeurs stagiaires, stage CPE, stage AED-AVS, stage professeurs documentalistes, stage sur l'évaluation des élèves et stage sur le néo-management... Ces stages sont l'occasion d'intervenir à un niveau plus global, plus politique, afin de permettre aux collègues de tous horizons d'articuler une problématique spécifique avec des problèmes plus généraux. Ils sont aussi l'occasion de rencontrer des syndiqué-e-s, de leur présenter l'activité syndicale, de leur proposer, quand ils le souhaitent, de militer. Nous avons développé ces stages et l'information aux collègues pour les inciter à y participer. Ces stages ne prétendent pas pallier les insuffisances de l'administration, mais le succès rencontré prouve que nos professions ont plus que jamais besoin d'espaces de parole et d'échange, sur le temps de travail. La plupart de ces stages sont ouverts à l'ensemble des collègues, syndiqué-e-s et non syndiqué-e-s, ce qui permet de faire connaître le SNES et ses mandats aux non syndiqué-e-s et de leur proposer de se syndiquer. Certains sont toutefois réservés aux syndiqué-e-s, et notamment aux militant-e-s, afin de parfaire leurs connaissances dans un domaine donné et de les aider dans leur activité militante quotidienne.

SYNDICALISATION

Après une baisse du nombre de syndiqués en 2012/2013, nous enregistrons une remontée cette année, en particulier chez les stagiaires : 1 sur 3 est syndiqué au SNES dans l'académie. Nous avons participé à un groupe de travail national pour examiner les raisons de la baisse de syndicalisation sur le long terme et les moyens d'y remédier. Nous avons notamment défendu le principe de l'adhésion en

ligne ainsi que la possibilité de payer en 10 fois. Enfin, nous avons fait des choix en termes de politique de stages et de communication et nous avons envoyé une publication spécifique à tous les personnels enseignants et CPE de l'académie afin de les convaincre de la nécessité de se syndiquer.

PUBLICATIONS - INTERNET

Le S3 a poursuivi sa politique de publication. A destination des syndiqués, les bulletins trimestriels et les circulaires ont été publiés à un rythme régulier, en essayant de coller au mieux à l'actualité nationale et académique, et aux exigences de mobilisation. A cela se sont ajoutées des circulaires destinées aux différentes catégories (TZR, stagiaires, CPE, aed...) et quelques circulaires diffusées en nombre à l'ensemble de la profession. L'usage des mails, à destination des syndiqués via l'actu du SNES s'est développé pour diffuser des informations de carrière, des comptes rendus des instances ou d'action de manière rapide et efficace. Le site internet est tenu à jour très régulièrement. Les pages emploi et paritarisme (mutations, promotions, etc.), sont les plus visitées.

COLLÈGE

Le rôle du secteur a tout d'abord été d'informer et d'appuyer les mobilisations des collègues dans les établissements. En cela, les interventions des sections départementales dans les heures mensuelles d'information syndicale ont été des outils d'information sur les différentes « réformes » successives (livrets de compétences, socle commun, histoire des arts, etc.) mais aussi sur les droits des collègues au quotidien (paiement des heures de vie de classe, heures statutaires, etc.). Nous avons notamment obtenu que l'indemnité de SEGPA soit versée aux collègues.

D'autre part, nous avons aussi porté les revendications et positions du SNES dans les instances ou lors d'audiences et nous avons beaucoup insisté sur les conséquences pour les collègues et les élèves des fermetures de classes, de la hausse du nombre d'élèves par classe, de l'augmentation des postes à cheval, de la baisse globale des moyens accordés aux disciplines, de la surcharge des tâches annexes de plus en plus déconnectées de l'enseignement...

De plus, la section académique s'est particulièrement investie en appui des collègues de l'éducation prioritaire, et notamment des ECLAIR. Nous avons ainsi élaboré du matériel en vue des assises de l'éducation prioritaire. Nous sommes intervenus pour dénoncer les conditions de travail dégradées dans ces établissements, comme dans l'ensemble des collèges.

Enfin, nous avons été amenés à intervenir plus fréquemment pour faire respecter les droits de collègues face à des dérives de personnels de direction et des pressions accrues sur les enseignants.

LYCÉES

Les difficultés rencontrées depuis la mise en œuvre de la réforme du lycée se sont confirmées durant toute cette période. Cela s'est en particulier vu dans la grande disparité de mise en œuvre de la répartition des heures de dédoublement, de l'accompagnement personnalisé et des enseignements d'exploration. La réforme des lycées a également été un moyen pour l'administration rectorale, relayée par les chefs d'établissement, de faire des économies sur le paiement des heures de première chaire. Ont été particulièrement concernés, les professeurs de langues vivantes qui en plus de subir des regroupements de classes voire de séries ont vu le Rectorat comptabiliser comme des classes parallèles leurs différents groupes d'élèves.

Nous avons tout au long de ces deux ans continué à condamner les dérives auxquelles a mené cette réforme, comme sur l'heure de première chaire, lors des instances officielles ou lors d'audiences spécifiques.

Enfin le renforcement de l'équipe militante a permis de mener un travail de suivi des questions spécifiques aux lycées, de développer les contacts dans les établissements et ainsi d'être plus efficaces lors de nos interventions en CTA.

ENTREE DANS LE METIER

La priorité donnée à l'éducation annoncée par le Président de la République ne s'est hélas pas traduite par une amélioration de l'entrée dans le métier. Plusieurs nouveaux dispositifs pourtant supposés améliorer l'attractivité du métier et pallier la crise de recrutement ont été proposés. Les EAP (emplois d'avenir professeurs), présentés comme une solution faisant office de pré-recrutements, n'ont pas eu le succès escompté. Nous sommes intervenus auprès du Recteur et auprès du Directeur de l'ESPE pour demander que leur temps de présence hebdomadaire dans les établissements soit diminué. En ce qui concerne les contractuels admissibles, non seulement ils n'ont pas pu bénéficier d'une réelle formation mais, en plus, ils seront affectés à temps plein une fois admis au concours. Une publication spécifique vient de leur être adressée.

Le SNES Clermont a eu le souci d'informer ces catégories de personnels sur leurs droits et leurs obligations de service. Il a été présent à l'ESPE en août lors des journées de formation antérieure à la

pré-rentrée puis tout au long de l'année où il a tenu des permanences. Le stage « carrière-mutations » que nous avons animé en novembre a connu un vrai succès (près de 40 participants). A ce stade de l'année, un stagiaire sur trois est syndiqué au SNES dans notre académie. En outre, nous avons été présents, seule organisation syndicale comme chaque année, au centre des examens, pour rencontrer les candidats aux concours, leur faire connaître le SNES et les renseigner sur le nombre de postes ouverts et sur l'entrée dans le métier.

LANGUES VIVANTES

Concernant les nouvelles épreuves de LV au Baccalauréat, qui ont entraîné une surcharge de travail pour les enseignant-e-s, une rupture d'équité et d'égalité entre les candidats-e-s devant l'examen, ainsi qu'une désorganisation des enseignements et des cours des autres disciplines, la section académique a tenu à réunir les collègues et les a informés régulièrement du travail effectué nationalement et académiquement. Nous nous sommes adressés au Recteur et aux IPR de LV, notamment en CTA où nous avons déposé des avis et en Commission Académique des Langues Vivantes où nous avons été la seule organisation syndicale à siéger. Nous avons appelé les collègues à déposer des motions en CA et à ne pas fournir de nouveaux sujets. Enfin, nous avons demandé aux collègues de LV en lycée de témoigner afin que nous puissions dresser un bilan précis des difficultés rencontrées.

Concernant la LV2 en 5^e, dont la pérennité n'est pas acquise, nous avons défendu son maintien en CTSD considérant que les collègues en voient les effets positifs pour les élèves, que des moyens spécifiques ont été accordés pour sa mise en œuvre, avec des créations de postes à la clé, et que les horaires en 4^e et 3^e ont été respectés à la différence de ce qui se passe dans d'autres départements hors académie où l'on assiste à une globalisation sur plusieurs niveaux et donc à une diminution des horaires. Nous nous opposerons à toute remise en cause de la LV2 en 5^e qui entraînerait des suppressions de postes et des compléments de service.

CO-PSY : En lien avec les adhérents CO-PSY, le SNES est intervenu au niveau de la Région qui expérimente le Service Public Régional d'Orientation, dans l'instance régionale consultative, le CCREFP et directement auprès du président de région. Nous avons demandé et obtenu la présence d'une CO-PSY qui est intervenue en tant qu'experte au sein du CCREFP pour s'opposer au démantèlement des CIO, demander le maintien des personnels dans l'EN tout en conservant leur mission d'orientation scolaire. La région s'est engagée à maintenir les missions de ces personnels.

NON-TITULAIRES : Le SNES assure une permanence régulière, intervient auprès du rectorat sur tous les cas individuels. Il a soutenu et aidé des collègues qui ont attaqué avec succès au Tribunal Administratif un chef d'établissement qui les avait abusivement licenciés. Il a organisé des stages pour informer et aider des collègues sur l'accès au CDI et sur les concours internes et réservés. Concernant les personnels GRETA, il est intervenu pour faire respecter les textes sur les pondérations, appliqués de manière très diverse selon les établissements.

CPE, Défense collective du métier et individuelle des personnels :

Le secteur académique n'a eu de cesse de faire reconnaître l'identité professionnelle des cpe, la spécificité de leur positionnement et la continuité de leur mission éducative. Face à la réorientation du métier sans concertation, à la suppression de postes, à la dégradation des conditions de travail, le SNES Clermont a su alerter les collègues, les sensibiliser par des bulletins "spécial cpe", par des mails, par la rubrique cpe du site académique, par des stages académiques sur l'évolution du métier et l'avenir de la catégorie.

Le SNES Clermont a été à l'initiative d'audiences afin de faire le point sur la gestion des personnels, le temps de travail, l'évaluation, les conditions de travail dégradées, les relations hiérarchiques tendues, le mouvement intra asphyxié... La section académique a obtenu qu'une circulaire nationale sur les 35h soit diffusée auprès des chefs d'établissement et ainsi appliquée par ceux-ci.

Face à un autoritarisme et un arbitraire grandissement de trop nombreux chefs d'établissement, le SNES Clermont est intervenu chaque fois que les collègues cpe l'ont sollicité. Le SNES les a défendus, réaffirmant l'identité du métier ainsi que leurs droits.

C'est par le strict respect des règles communes, connues de tous que nous avons fait avancer les luttes au sein de la catégorie et défendu les collègues.

Le secteur a également effectué un gros travail d'information et de conseil auprès d'un grand nombre de collègues: mutation, carrière, hors classe, congé parental.....

STI-2D : Le SNES académique est intervenu auprès du Rectorat dès septembre 2012, pour rappeler notre opposition à cette réforme, tant du point de vue des spécialités et des contenus que de la précipitation avec laquelle cette « réforme » a été menée, sans formation et sur le choix obligatoire des

spécialités. Il a réuni les collègues et avec leur accord a construit un refus collectif de choisir une des « nouvelles » disciplines. Il a ensuite défendu les collègues sur les mutations en particulier concernant l'affectation en technologie et pour les TZR STI affectés en technologie collègue, il a obtenu que cela soit sur un demi service au maximum.

TZR :

Les postes supprimés ces dernières années l'ont été en priorité là où ça se voit le moins, c'est-à-dire sur les zones de remplacement. La conséquence en est une pénurie de remplaçants titulaires, qui subissent de fait une dégradation de leurs conditions d'affectation et d'exercice. Le SNES ayant fait du remplacement une de ses priorités, la section académique a continué à être aux côtés des TZR pour les aider et les conseiller. Dans le cadre de la défense individuelle, la section académique a dû intervenir de nombreuses fois pour que les droits des TZR ne soient pas bafoués, que ce soit en matière d'affectation (lieu et / ou discipline d'affectation) ou en matière de remboursement des frais de déplacements. Nos interventions se sont toujours soldées positivement lorsque le rectorat avait enfreint les règles.

Suite à de nombreuses interventions de la section académique, sous des formes variées, nous avons obtenu la réintroduction dans le barème de la phase intra du mouvement de bonifications progressives pour l'exercice en ZR. C'est une victoire importante pour l'ensemble des collègues TZR.

La section académique organise depuis deux ans une réunion avant la pré-rentrée afin d'informer les nouveaux TZR de leurs droits et de les armer avant qu'ils ne se trouvent confrontés aux injonctions de leur chef d'établissement ou du rectorat. Si l'on en juge par l'affluence, cette réunion correspond de toute évidence à un besoin. Par ailleurs, nous organisons toujours un stage académique TZR avec l'intervention du secteur action juridique national. L'ensemble des TZR de l'académie sont aussi destinataires d'une publication TZR (parfois 2 par an, en fonction de l'actualité).

En 2013-2014, le SNES Clermont a lancé un grand chantier sur les conditions de travail des TZR. Il a organisé une enquête auprès de l'ensemble des TZR de l'académie. Cette enquête a été préparée par le Groupe National TZR SNES. Il a aussi entamé un travail en lien avec le CHSCT académique qui a accepté de mettre en place un groupe de travail sur la question. Ce travail va se poursuivre avec pour objectif l'amélioration des conditions de travail des TZR.

AED (et AVS) :

Les assistants d'éducation, de par leurs modalités de recrutement par le chef d'établissement avec prolongation ou non du contrat et de par la limitation à 6 ans, sont une catégorie très difficile à toucher syndicalement, malgré l'envoi régulier de publications spéciales AED et de réunions spécifiques. Malgré la difficulté à organiser collectivement cette catégorie, le SNES académique est régulièrement sollicité par des AED qui rencontrent des problèmes dans l'exercice de leurs missions, pour la plupart avec le chef d'établissement. Les militant-e-s de la section académique mettent tout en œuvre pour leur apporter une solution. Elle prépare avec les élus, la Commission Consultative Paritaire dans laquelle ils siègent.

2013 marquait le 10^{ème} anniversaire de la création du statut d'AED. A cette occasion, la section académique a relayé la pétition du SNES national : « Ensemble faisons respecter nos droits. AED, 10 ans ça suffit ! ». Le SNES académique a aussi été à l'initiative d'un certain nombre d'actions suite à l'annonce de la suppression de 70 équivalents temps plein en mai 2013. Il est à l'origine d'un communiqué de presse et a lancé une pétition académique contre ces suppressions et pour des créations. Il a initié un rassemblement intersyndical devant le rectorat le 26 juin 2013 avec audience. Il a proposé un modèle de motion (ou vœu) à présenter aux derniers conseils d'administration de l'année. Il s'est également adressé aux députés pour dénoncer ces suppressions.

En juillet 2013, le SNES Clermont a informé les AVS en fin de contrat sur les possibilités d'embauche par des associations afin de pouvoir bénéficier du CDI. Il a proposé aux AVS un courrier-type de demande d'entretien au DASEN.

Suite à la diffusion par le rectorat d'un « guide AED » à l'ensemble des chefs d'établissements, le SNES académique est intervenu en audience au rectorat pour aborder les points de désaccord. Suite à de multiples interventions, nous avons enfin obtenu la reconnaissance du droit individuel à la formation pour les AED. Reste maintenant à traiter le problème de son financement.

Comme pour les CAPA, CTA, CCP non titulaires, le travail de nos élus (3 élus sur 4) ne se limite pas à la commission elle-même. Ils effectuent un travail préalable de préparation puis un travail de compte-rendu à l'issue de la CCP.

Appel à voter **POUR** le Rapport d'Activité

par la Liste à l'initiative d'Unité et Action et sans tendance,

avec la participation d'Ecole Emancipée et sans tendance

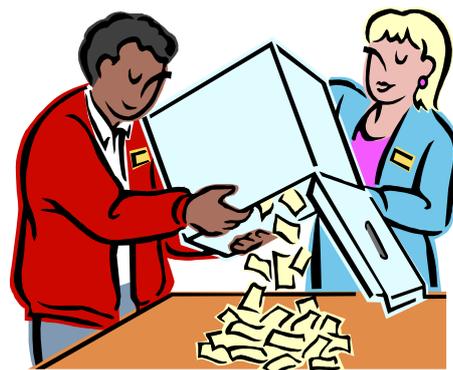
Depuis le début du quinquennat de F. Hollande l'actualité éducative est dense : Loi de refondation, relance de l'éducation prioritaire, discussions sur les métiers, rénovation des programmes... Nous avons fait le choix de porter haut la parole de la profession partout où elle pouvait être entendue, pour imposer des sujets négligés par le ministère (les STI, les LV, le collège, les non-titulaires) et peser sur les décisions.

Notre conception de l'action syndicale dans l'académie : Lutter à partir des conditions de travail concrètes, faire le lien entre les luttes dans les établissements et les instances administratives telles que le CTA, les CTSD et les CAPA. La direction académique a initié, accompagné, soutenu et coordonné toutes les luttes qui ont pu se dérouler au niveau des établissements, et s'est faite le relais de toutes ces revendications dans les instances auxquelles les élus du SNES participent. Sur les luttes locales comme sur les revendications Education ou Fonction Publique, elle a toujours recherché la construction de mouvements unitaires, condition nécessaire pour mobiliser la profession et faire aboutir nos revendications.

Face à l'autoritarisme grandissant des chefs d'établissement, les collègues ont besoin d'un SNES académique fort, efficace et sur lequel ils peuvent s'appuyer. Nous sommes intervenus auprès du rectorat pour défendre individuellement les collègues, pour faire respecter les droits collectifs pour les catégories (CPE, non-titulaires, AED...).

Nous avons multiplié les stages pour permettre aux collègues de mieux se défendre (droits et devoirs du fonctionnaire, néo management...) et pour réfléchir à nos pratiques (l'évaluation des élèves...). Nous avons organisé, participé à des réunions et heures mensuelles d'information syndicale dans les établissements qui en ont fait la demande. Nous avons initié des réunions de militants pour permettre les échanges de pratiques militantes et redynamiser le réseau des secrétaires d'établissement (S1). Nous avons organisé des réunions militantes (Etats Généraux du second degré, réunions des secrétaires d'établissements sur les décrets de 50). Au sein des CCREFP, instance régionale, nous nous sommes opposés avec succès au transfert des missions des CO-PSY. Nous avons obtenu des avancées concrètes pour de nombreux collègues dans les différentes CAPA (révision de note, amélioration du barème hors classe des certifiés, de l'affectation, ...etc).

En approuvant le rapport d'activité, vous affirmerez votre volonté de poursuivre dans cette voie, et de promouvoir le syndicalisme de défense des personnels et de transformation sociale, unitaire et indépendant, à la fois combatif et force de proposition dont les militants de notre liste sont porteurs.



FRONT UNIQUE : NON AU RAPPORT D'ACTIVITE

Depuis l'élection de Hollande, le gouvernement n'a cessé de s'en prendre aux acquis des travailleurs, des fonctionnaires. En contradiction avec le vote de mai 2012, qui signifiait en finir avec Sarkozy, avec sa politique, le gouvernement a non seulement repris cette politique, mais décidé d'aller encore plus loin : contre-réforme des retraites, « pacte de compétitivité », gel des salaires, chasse aux travailleurs et aux jeunes immigrés. Tout ceci s'est accompagné de fantastiques cadeaux au patronat. Le pacte de responsabilité leur offre sur un plateau 35 milliards pris à la sécurité sociale !

Derrière les promesses de créations de poste dans l'enseignement, qui n'absorbent même pas la croissance démographique, se cachait une triste vérité : la refondation de l'école s'est trouvé être surtout une attaque de plus ; attaque contre le caractère national de l'enseignement, les rythmes scolaires, les programmes, attaque, qui se poursuit aujourd'hui, contre les statuts des enseignants.

Le résultat des municipales marque le rejet par les travailleurs de la politique du gouvernement. Ecœurés de la politique du gouvernement, des milliers de travailleurs qui avaient voté en 2012 pour Hollande, pour les candidats PS PCF, ne sont pas allés voter. Hollande en a tiré une leçon : il faut aller « plus fort, plus vite »... contre les travailleurs ! Et de nommer Valls, le ministre de la chasse aux Roms, premier-ministre d'un gouvernement « de combat »... contre les travailleurs. Celui-ci a immédiatement annoncé son programme : 50 milliards d'économie à prendre dans la poche des travailleurs : un coup brutal contre la sécurité sociale, contre les collectivités territoriales, contre la Fonction Publique.

Il faut malheureusement le dire, la direction nationale du SNES, formée des tendances Unité et Action et Ecole Emancipée, soutenue en cela par la direction académique, n'a aucun moment engagé le combat contre le gouvernement Hollande-Ayrault-Duflot-Pinel. Aujourd'hui, le congrès du Snes s'est empressé d'écrire à Hamon afin d'entamer à nouveau le « dialogue social ».

Comme tout au long des deux années écoulées depuis l'élection de Hollande, où la direction nationale s'est systématiquement coulée dans le moule du dialogue social, permettant au gouvernement de faire passer ses projets. La loi de refondation a été négociée, contre la volonté des enseignants, avec le gouvernement. C'est par la présentation au CSE, où a siégé le SNES, que le gouvernement a fait adopter son calendrier scolaire qui prévoit une prérentrée en août pour les trois ans à venir.

Aujourd'hui, le gouvernement a pu faire passer en CTM le projet de décret Peillon, qui abroge les décrets de 50. Le gouvernement a pu y arriver alors même qu'en décembre, il était placé dans une situation très difficile sur ces projets par la mobilisation spontanée d'une partie des enseignants, et d'une immense majorité des professeurs de classes prépa. Il était possible d'enterrer en décembre le projet Peillon, mais la direction de notre syndicat lui a permis de réaliser l'opération « report » avec succès, en le suivant pour un nouveau round de concertation. Et celle-ci n'a jamais cessé ! La direction du SNES a porté à bout de bras le projet de décret. Non content de ne pas boycotter le CTM, elle s'y est abstenue, offrant au gouvernement le plaisir d'un vote positif majoritaire. Elle continue de le soutenir aujourd'hui, présentant dans les 2 pages centrales de l'US N° 740 tous les soi-disant avantages de ce projet !

En tous points, la direction académique de notre syndicat s'est toujours solidarisée de la direction nationale, alors, **nous appelons à voter contre le rapport d'activité. Il est encore temps de changer d'orientation et d'appeler, notamment, au retrait du projet de décret Peillon !**

23/04/2014

Liste à l'initiative d'Unité et Action et sans tendance, avec la participation d'Ecole Emancipée et sans tendance

Rassembler, débattre, proposer et lutter dans l'unité

Développer un syndicalisme de rassemblement et d'action est un combat que nous voulons poursuivre avec l'ensemble de la profession afin :

- **de toujours lutter, avec détermination, pour la défense de nos métiers, des statuts, des carrières, des salaires et des conditions de travail ;**
- **de contribuer, syndicalement, à transformer la société de plus en plus inégalitaire et injuste en refusant de se soumettre aux lois aveugles du marché, en prônant des valeurs d'égalité, de justice sociale, de respect et de développement des droits humains...**

Cette lutte syndicale se construit au quotidien avec les adhérents et plus largement avec la profession. Elle se mène simultanément avec différents collectifs de luttes sociales. Elle exige persévérance et responsabilité.

Dans notre académie, depuis de nombreuses années, des militants EE travaillent au sein de l'exécutif UA du SNES Clermont. Dans cette logique, pour une efficacité plus grande de la section académique, les militants UA ont accepté la participation de militants EE à la construction de cette liste.

Ecouter, informer, débattre

Le SNES est au service et à l'écoute des syndiqués et plus généralement de la profession et de ses préoccupations. En toute indépendance (des partis politiques, de l'administration, des associations de spécialistes et des collectifs...), **les militants de notre liste s'engagent à :**

- organiser, comme les années passées, permanences (mutations, promotions, problèmes individuels ou collectifs, organisation des établissements...), stages de formation et de réflexion syndicales, réunions ouvertes à tous, à diffuser les informations et organiser des débats...
- se déplacer dans les établissements pour débattre, aider les sections d'établissement à s'organiser...
- porter la parole et les attentes des syndiqués de l'académie dans les instances nationales du SNES et de la FSU, dans les réunions intersyndicales ou interprofessionnelles et dans les collectifs.

Rassembler, intervenir, agir

Pour nous, il est indispensable de rechercher l'unité la plus large possible pour construire des actions qui réussissent, sans pour autant que chacun renie ses convictions mais en ayant le souci de trouver des convergences.

Lorsqu'il n'a pas été possible de construire cette unité hors de la FSU, comme lors de manifestation d'avril 2013 sur la défense d'une politique éducative ambitieuse pour les élèves et les personnels, le SNES, dans la FSU, a su prendre ses responsabilités en appelant à manifester et saura les prendre à nouveau si nécessaire.

C'est avec cette orientation que nous continuerons à construire les convergences pour revenir sur toutes les atteintes au droit du travail, aux Services Publics, aux statuts des personnels et de ceux des salariés.

Par ailleurs, nous continuerons de porter notre conception ambitieuse du système éducatif et les revendications de la majorité de la profession dans les instances académiques : Groupes de Travail, CAPA, Comités Techniques... Nous continuerons à dénoncer la réforme des lycées, le LPC et le socle commun en collège, à demander leur abandon, pour une autre politique éducative. Nous y défendrons notamment la cohérence du second degré, de la 6^e à la Terminale et une meilleure articulation entre le 1^{er} degré et le 2nd degré, à l'opposé du concept « d'Ecole du socle », réunissant école primaire et collège, défendu par d'autres organisations syndicales.

Nous nous emploierons à fédérer les initiatives militantes en lien avec les sections d'établissement et à impulser des actions départementales ou académiques sur la carte scolaire, les postes, le démantèlement du service public.

Les élus académiques de notre liste s'engagent à :

- renforcer la section académique animée du même esprit de dialogue et de rassemblement que l'équipe sortante, notamment par, l'intégration de nouveaux militants,
- débattre des propositions apportées par les élus en CA et à tenir compte des critiques avec la volonté de construire une synthèse,
- défendre les personnels, leurs intérêts, leurs conditions de travail et leurs statuts dans toutes les instances académiques ou autres,
- défendre les précaires auprès de l'administration, à agir pour que le plan de résorption de la précarité (insuffisant) s'applique au plus grand nombre et à fédérer les luttes pour obtenir la titularisation de tous les précaires et pour la disparition de toutes les formes de précarité,
- continuer dans les CTA, en liaison avec les établissements, à défendre et développer une carte de formations qui offre à chaque élève des parcours de réussite dans toute l'académie,
- poursuivre le travail militant dans les sections départementales de la FSU : nous continuerons à développer et renforcer les liens avec d'autres organisations syndicales interprofessionnelles, à œuvrer pour l'unification syndicale et pour la construction d'un mouvement social,
- apporter, inlassablement et sans exclusive, leur contribution à la construction de convergences dans le SNES, dans la FSU et dans les rencontres intersyndicales et interprofessionnelles,
- lutter pour défendre et développer les Services Publics.

**Liste à l'initiative d'Unité et Action et sans tendance,
avec la participation de l'Ecole Emancipée et sans tendance**

Nom, Prénom	Catégorie	Discipline	Etablissement
LEBRUN Patrick	Certifié	Mathématiques	Clg MARINGUES (63)
CLAVEAU Fabien	Certifié	Espagnol	Clg Marc Bloch COURNON (63)
BERTRAND Delphine	Certifiée	Sciences Phys.	Clg BILLOM (63)
MEYSSONNIER Thierry	Certifié	Anglais	Clg GERZAT (63)
MORANDAT Camille	Certifiée	Lettres mod	Lyc Albert Londres CUSSET (03)
JOULIA Bruno	Certifié	Hist-géo	Clg St Mamet La Salvetat (15)
NEFLOT-BISSUEL Jean-Louis	Certifié	STI-2D	Lyc Ch. et A. Dupuy LE PUY (43)
CHARRIER Sandrine	Certifiée	Ed Musicale	Clg Gérard Philipe CLERMONT (63)
BOULARD Philippe	Certifié	Sciences Phys.	Clg Blaise Pascal CLERMONT (63)
PRESUMEY Vincent	Agrégé	Hist-géo	Lyc Banville MOULINS (03)
DELETANG Claude	Agrégé	Mathématiques	Lyc Descartes COURNON (63)
BELLAIGUE Marc	Certifié	Hist-géo	Clg F. Villon YZEURE (03)
MONTAGNAC Félicité	Certifiée	SVT	Clg St POURCAIN SUR SIOULE (03)
RALUY Olivier	CPE		Clg La Charme CLERMONT (63)
MEYRONEINC J.Baptiste	Agrégé	Hist-géo	Lyc de Hte Auvergne ST -FLOUR (15)
GUILLARD Danielle	Agrégée	Anglais	Lyc Ambroise Brugière CLERMONT (63)
PUERTO Michel	Agrégé	Mathématiques	Lyc Jeanne D'Arc CLERMONT (63)
EHRARD Catherine	Contractuelle	GRETA	Greta Val d'Allier, ISSOIRE (63)
SZYMANSKI Jean	Certifié	Philosophie	Lyc Blaise Pascal CLERMONT (63)
LEYRAT Philippe	CPE		Clg AUBIERE (63)
COTTES Chantal	Agrégée	Lettres Mod	Lyc Descartes COURNON (63)
BOUTIN Jean-Luc	Certifié	Philosophie	Lyc Sidoine Apollinaire CLERMONT (63)
BARGOIN Françoise	Certifiée	Anglais	Clg AUBIERE (63)
FLORIOT Michel	Certifié	Ed. Musicale	Clg La Ribeyre COURNON (63)
VEISZ Muriel	Certifiée	Mathématiques	Clg LEZOUX (63)
GOURC Xavier	Certifié	Hôtellerie	Lyc CHAMALIERES (63)
NELY Christian	CPE		Clg Jules Ferry AURILLAC (15)
GOURC Laurie	Certifiée	Documentation	Clg La Ribeyre COURNON (63)
LOUBIERE Denis	Bi-admissible	Mathématiques	Lyc Jean Monnet AURILLAC (15)
BATUT Paul	Non Titulaire	Documentation	Clg Bellerive sur Allier (03)
DEL TEDESCO Martine	CO-PSY		CIO YZEURE (03)
LIVET Jean-Pierre	Certifié	Hist-géo	Clg THIERS (63)
MALET Pierre Richard	Certifié	Lettres mod	Clg La Ribeyre COURNON (63)
BOURDIER Céline	CPE		Clg Jules Ferry MONTLUCON (03)
MIALOT Jean-Pierre	Certifié	Hist-géo	Clg YSSINGEAUX (43)
ARTAUD Géraldine	Bi-admissible	Lettres clas	Clg Baudelaire CLERMONT (63)
DEGOUTE Jean	Retraité		PUY DE DOME
GALLAIS Magali	CPE		Clg COURPIERE (63)
AVARGUES Luc	AED		Lyc Blaise Pascal CLERMONT (63)
VIDALIN Michèle	Retraitee		PUY DE DOME
POURCHET Jean-Yves	Certifié	Sciences Phys.	Lyc La Fayette CLERMONT (63)
LIENNART Valérie	Certifiée	Ed. Musicale	Clg SAINT DIER (63)
LEPINARD Bernard	Certifié	STI-2D	Lyc Paul Contans MONTLUCON (03)
TRENORAS Valérie	Certifiée	Espagnol	Clg MARTRES DE VEYRE (63)
ROBERT René	Retraité		HAUTE-LOIRE
FRYSZMAN Sophie	Agrégée	Eco Gestion	Lyc Sidoine Apollinaire CLERMONT (63)
ROUGERON Carmen	Certifiée	Espagnol	Lyc Abert Londres CUSSET (03)
FABIEN Laurent	Agrégé	Russe	Lyc Jeanne D'Arc CLERMONT (63)
DECOUZON Cécile	Directrice CIO		CIO THIERS (63)
HATAB Gérard	Retraité		ALLIER

APPEL A VOTER, ELECTION A LA CA ACADEMIQUE, FRONT UNIQUE

<p style="text-align: center;">POUR QUE LE SNES SE PRONONCE : POUR LE RETRAIT DU PROJET DE DECRET PEILLON. POUR LA DEFENSE INCONDITIONNELLE DES DECRETS DE 1950</p>
--

Le 27 mars, le gouvernement a pu faire adopter au Comité Technique Ministériel son projet de décret abrogeant les décrets de 1950. Ce projet modifierait substantiellement les conditions d'exercice du métier d'enseignant. Si l'article 2 définit le service des enseignants, par des maxima hebdomadaires d'enseignement, c'est pour mieux y ajouter des "missions liées", dont la liste introduit en tant qu'obligations, des tâches aussi extensibles que "l'aide aux élèves", "l'aide à l'orientation", "les relations avec les parents", ce qui ferait exploser le temps de travail, dans le cadre de la "réglementation relative au temps de travail" de l'ensemble de la fonction publique, c'est à dire 1607 heures annuelles. De même, l'article 3 introduit la base d'une définition locale des services, par les conseils pédagogiques, conseils d'administration et sur décision du chef d'établissement, pour ce qui est des "missions complémentaires" : coordination de matière, de niveaux, etc. Ainsi, une part importante des services et des rémunérations, seraient fixées dans le cadre de l'autonomie de l'établissement et selon la volonté du chef d'établissement pour distinguer une hiérarchie intermédiaire. Dans le même temps le gouvernement gèle les salaires pour trois ans de plus !

Le 27 mars, la participation des organisations syndicales a permis au gouvernement de se prévaloir du "dialogue social", et même d'une majorité inespérée de votes positifs, grâce à l'abstention des syndicats de la FSU, et en particulier du syndicat historique majoritaire du second degré, le Snes. Si la direction du Snes présente le projet de décret Peillon comme "la sécurisation" des caractéristiques professionnelles, les enseignants lorsqu'ils ont connaissance du contenu du projet Peillon y sont opposés. Ils y sont opposés parce qu'ils refusent l'augmentation de la charge de travail, parce qu'ils refusent la baisse des salaires qu'induit pour la majorité des enseignants, la suppression des heures de chaire, tout particulièrement dans les CPGE et BTS. Ils y sont opposés, parce qu'ils sont attachés à la définition de leur statut et de leur temps de travail en heures hebdomadaires d'enseignement, ce qui leur laisse une réelle liberté pédagogique, parce leur métier c'est enseigner.

C'est pour cela qu'il faut que l'orientation de la direction nationale du syndicat change. Les décrets ne sont pas encore publiés, et ils s'appliqueraient à la rentrée 2015. **Il est encore temps de se prononcer pour le retrait de ce projet de décret, de rompre avec la politique qui a permis au gouvernement de préparer la liquidation des décrets de 1950.**

Le Courant Front Unique veut jouer un rôle afin d'imposer à la direction du SNES, qu'elle prenne ses responsabilités, et se prononce dans les plus brefs délais pour le retrait de projet de décret Peillon, pour la défense du statut, des enseignants, pour la défense de l'enseignement public.

<p>Les élections municipales ont manifesté le rejet par les couches populaires de la politique du gouvernement. En nommant Valls à la tête d'un gouvernement PS – Radicaux, Hollande en a tiré les conclusions à sa façon : plus fort, plus vite... contre les travailleurs et la jeunesse. Le pacte de responsabilité est le plus violent coup porté à la Sécurité Sociale, à la Fonction Publique, aux services publics et aux fonctionnaires ! Le blocage du point d'indice jusqu'à 2017 n'est qu'un début... Pourtant, les directions syndicales, la direction de la FSU soutenue par celle du SNES continuent dans le cadre du "dialogue social" à participer à toutes les réunions de concertation avec le gouvernement en particulier sur la "réforme" de la Fonction Publique qui n'ont d'autre objectif que d'accompagner sa destruction. <u>Le courant Front Unique combat pour que le SNES se prononce : A bas le pacte de responsabilité! Rétablissement du pouvoir d'achat par l'augmentation du pont d'indice! Rupture de la concertation avec le gouvernement Hollande-Valls-Pinel (PS Radicaux)</u></p>

23/04/2014

LISTE FRONT UNIQUE A LA C.A.

Rang	Nom	Catégorie	matière	établissement	ville
1	BARATHON Julien	Agrégé	Histoire-Géographie	Lycée Virlogeux	RIOM
2	VOLDOIRE Bernard	Agrégé	Economie-Gestion	Lycée Sidoine Apollinaire	CLERMONT-FERRAND
3	ROUGERIE Olivier	Certifié	Histoire-Géographie	Lycée Blaise Pascal	CLERMONT-FERRAND
4	SEROT Isabelle	Certifiée	Education musicale	Collège Roger Quilliot	CLERMONT-FERRAND
5	FAUGIER Thierry	Certifié	Russe	Lycée Virlogeux	RIOM
6	HUGUENOT Julie	Certifiée	Lettres modernes	Collège G Onslow	LEZOUX
7	STE-COLOMBE Claude	Certifié	Mathématiques	Collège Jeanne d'Arc	CLERMONT-FERRAND
8	MICHEL Roland	Retraité		Puy de Dôme	
9	NEULLAS Hélène	Retraîtée		Puy de Dôme	
10	DUPUY Sabrina	Certifiée	Espagnol	Lycée Pierre Joel Bonté	RIOM
11	MURET Gisèle	Agrégée	Anglais	Lycée Jeanne d'Arc	CLERMONT-FERRAND
12	GALTIER Isabelle	Certifiée	Lettres modernes	Collège La Charme	CLERMONT-FERRAND
13	CHEVRIER Jean-Baptiste	Agrégé	Mathématiques	Lycée Virlogeux	RIOM
14	MERLE Anne	Certifiée	ST2S	Lycée Sidoine Apollinaire	CLERMONT-FERRAND
15	LAURENT Fabienne	certifiée	Lettres modernes	Collège les prés	ISSOIRE
16	RIQUELME Francine	Certifiée	Espagnol	Collège Anatole France	GERZAT
17	DUPOUX Odile	Agrégée Chaire supérieure	Eco-Gestion	Lycée Sidoine Apollinaire	CLERMONT-FERRAND
18	MEDJKOUNE Sarah	Certifiée	Lettres modernes	Lycée Sidoine Apollinaire	CLERMONT-FERRAND
19	GUILLOT Jean Pierre	Agrégé Chaire supérieure	Philosophie	Lycée Blaise Pascal	CLERMONT-FERRAND
20	BARRET Marie-Paule	Certifiée	ST2S	Lycée Sidoine Apollinaire	CLERMONT-FERRAND
21	BAGGIO Anne Marie	Retraîtée		Allier	
22	MITERAN Stéphanie	Certifiée	Lettres modernes	Lycée Virlogeux	RIOM
23	FESTAS Anne	Retraîtée		Cantal	
24	ROUSSELY Catherine			Puy de Dôme	
25	TURPIN Catherine	Certifiée	Philosophie	Lycée Sidoine Apollinaire	CLERMONT-FERRAND
26	BODEAU Jacqueline	Certifiée	Philosophie	Lycée Virlogeux	RIOM
27	BOBY-SZYMKO Yvette	Retraîtée		Puy de Dôme	
28	SANS Jacques	Certifié	Philosophie	Lycée Virlogeux	RIOM
29	MICHEL Claire	Retraîtée		Puy de Dôme	
30	PONT Monique	Retraîtée		Puy de Dôme	
31	ROUSSELY Jean Louis	Retraité		Puy de Dôme	

ELECTIONS AU BUREAU DU S2 DU PUY-DE-DOME

**LISTE à l'initiative d'UNITE ET ACTION ET SANS TENDANCE,
avec la participation d'ECOLE EMANCIPEE ET SANS TENDANCE**

NOM Prénom	Catégorie	Matière	Etablissement
BOULARD Philippe	Certifié	Sc. Physiques	Clg Blaise Pascal CLERMONT-FD
RALUY Olivier	CPE		Clg La Charme CLERMONT-FD
BERTRAND Delphine	Certifiée	Sc. Physiques	Clg BILLOM
DELETANG Claude	Agrégé	Mathématiques	Lyc René Descartes COURNON
GOURC Laurie	Certifiée	Documentation	Clg La Ribeyre COURNON
LEYRAT Philippe	CPE		Clg AUBIERE
MALET Pierre Richard	Certifié	Lettres mod	Clg La Ribeyre COURNON
BOURDAUD Cécile	Bi-admissible	Anglais	Clg les Prés ISSOIRE
PUERTO Michel	Agrégé	Mathématiques	Lyc Jeanne D'Arc CLERMONT-FD
EHRARD Catherine	Contractuelle	GRETA	GRETA Val d'Allier ISSOIRE
CLAVEAU Fabien	Certifié	Espagnol	Clg Marc Bloch COURNON
BARGOIN Françoise	Certifiée	Anglais	Clg AUBIERE
VEISZ Muriel	Certifiée	Mathématiques	Clg LEZOUX
POURCHET Jean-Yves	Certifié	Sc. Physiques	Lyc La Fayette CLERMONT-FD
FLORIOT Michel	Certifié	Ed. Musicale	Clg La Ribeyre COURNON
TRENORAS Valérie	Certifiée	Espagnol	Clg Jean Rostand LES MARTRES DE VEYRE
FRYSZMAN Sophie	Agrégée	Eco Gestion	Lyc Sidoine Apollinaire CLERMONT
CHARRIER Sandrine	Certifiée	Ed. Musicale	Clg Gérard Philipe CLERMONT-FD

LISTE FRONT UNIQUE

FAUGIER Thierry	certifié	russe	Lycée Virlogeux RIOM
ROUGERIE Olivier	certifié	Histoire-géographie	Lycée Blaise Pascal, CLERMONT-FERRAND
SEROT Isabelle	certifiée	Education musicale	Collège Roger Quilliot, CLERMONT-FERRAND
VOLDOIRE Bernard	agrégé	Economie-gestion	Lycée Sidoine Apollinaire, CLERMONT-FERRAND
HUGUENOT Julie	certifiée	Lettres modernes	Collège Georges Onslow LEZOUX
SAINTE-COLOMBE Claude	certifié	Mathématiques	Collège Jeanne d'Arc CLERMONT-FERRAND
NEULLAS Hélène	retraîtée		Puy de Dôme
GALTIER Isabelle	certifiée	Lettres modernes	Collège La Charme CLERMONT-FERRAND
MICHEL Roland	retraité		Puy de Dôme
MERLE Anne	certifiée	ST2S	Lycée Sidoine Apollinaire CLERMONT-FERRAND
BARATHON Julien	agrégé	Histoire-Géographie	Lycée Virlogeux RIOM
RIQUELME Francine	certifiée	Espagnol	Collège Anatole France GERZAT
BODEAU Jacqueline	certifiée	Philosophie	Lycée Virlogeux RIOM
MURET Gisèle	agrégée	Anglais	Lycée Jeanne d'Arc, CLERMONT FERRAND
GUILLOT Jean-Pierre	Agrégé, chaire supérieure	Philosophie	Lycée Blaise Pascal, CLERMONT-FERRAND
CHEVRIER Jean-Baptiste	agrégé	Mathématiques	Lycée Virlogeux RIOM
DUPUY Sabrina	certifiée	Espagnol	Lycée Pierre-Joel Bonté, RIOM
DUPOUX Odile	Agrégée, chaire supérieure	Economie-gestion	Lycée Sidoine Apollinaire, CLERMONT-FERRAND

ELECTIONS AU BUREAU DU S2 ALLIER : LISTE SYNDICALISTE D'UNION

MORANDAT Camille	Certifiée	Lettres mod	Lyc. de Presles CUSSET
BOURDIER Céline	CPE	Education	Clg Jules Ferry MONTLUCON
DEL TEDESCO Martine	CO-PSY	Orientation	CIO YZEURE
GRAND Juliette	Certifiée	Histoire-Géo	Clg Achille Allier BOURBON L'ARCHAMBAULT
LAZARO Florine	Certifiée	Lettres mod	Lyc Paul Constans MONTLUCON
PRESUMEY Vincent	Agrégé	Histoire-Géo	Lyc. Banville MOULINS
LEPINARD Bernard	Certifié	STI-2D	Lyc Paul Constans MONTLUCON
ROUGERON Carmen	Certifiée	Espagnol	Lyc. de Presles CUSSET
JUGE Joël	Agrégé	Mathématiques	Lyc de Presles CUSSET
BATUT Paul	Contractuel	Documentation	Clg Ferdinand Dubreuil DOYET
BELLAIGUE Marc	Certifié	Histoire-Géo	Clg Jules Verne MONTLUCON
MONTAGNAC Félicité	Certifiée	SVT	Clg Emile Guillaumin MOULIN
JAVION Jean-Claude	Certifié	STI-2D	Lyc Albert Londres CUSSET
MAVEL Flora	Certifiée	Lettres mod	Clg Charles Péguy MOULINS
AUCLAIR Marie Andrée	Retraitée		
HATAB Gérard	Retraité		

ELECTIONS AU BUREAU DU S2 CANTAL : LISTE D'UNION

NELY Christian	CPE	Education	Clg Jules Ferry AURILLAC
JOULIA Bruno	Certifié	Histoire-Géo	Clg Jean Dauzie SAINT MAMET
FOUNAUD Valérie	Certifiée	Documentation	Lyc de Haute Auvergne SAINT FLOUR
LOUBIERE Denis	Bi-Admissible	Mathématiques	Lyc Jean Monnet AURILLAC
MEYRONEINC Jean Baptiste	Ageégé	Histoire-Géo	Lyc ST FLOUR
BONNET Emilie	Certifiée	Anglais	Clg La Ponétie AURILLAC

ELECTIONS AU BUREAU DU S2 HAUTE LOIRE : LISTE D'UNION

RUMBERGER Nathalie	Certifiée	Lettres clas	Lycée Ch. et A. Dupuy LE PUY
NEFLOT-BISSUEL Jean Louis	Certifié	Génie méca construction	Lycée Ch. et A. Dupuy LE PUY
BOUTON Lionel	Certifié	Histoire-Géo	Clg de Corsac BRIVES CHARENSAC
MIALOT Jean-Pierre	Certifié	Histoire-Géo	Clg Jean Monnet YSSINGEAUX
ROBERT René	Retraité		

PREMIER VOTE : "ORIENTATION NATIONALE" POUR UNE SEULE LISTE CI-DESSOUS*Entourez d'un trait bien apparent le titre de la liste de votre choix*

UNITÉ ET ACTION	ÉCOLE ÉMANCIPÉE	UNITÉ, REVENDICATIONS, INDÉPENDANCE SYNDICALE	EMANCIPATION
-----------------	-----------------	---	--------------

SECOND VOTE : "CATÉGORIES NATIONALES"*Entourez d'un trait apparent UN ET UN SEUL groupe de candidats correspondant à VOTRE catégorie*

CATEGORIE S	UNITÉ ET ACTION	ÉCOLE ÉMANCIPÉE	UNITÉ, REVENDICATIONS, INDÉPENDANCE SYNDICALE	EMANCIPATION
Agrégé(e)s	T : DENEUEGLISE S. S : POUS C.	T : CLUZEAU C. S : DE SCHEPPER A.	T : MIGNOT Y. S : SUCHARD A.S.	T : BERTRANDE B. S : REY S.
Certifié(e)s AE - Pegc	T : BARBILLAT C. S : NAUD M.	T : PIAGET N. S : SAINT MARTIN L.	T : LEFEVRE J. S : DANRY E.	T : DUMONT C. S : FIAN'T L.
Non titulaires	T : KRANTZ N S : MORDELET C.	T : LEMERLE K. S : HOLMES A.	T : BORGES J. S : MESSAOUDENE N	T : VANCOSTENOBLE J.M. S : ROUSSEL J.M.
CPE	T : HERAUT V. S : RALUY O.	T : MECHLOUF A. S : GUINGAND.	T : GREINER E. S : HELLAL M.	T : LAURENTI C. S : DUBACQ P.
Co-Psy et D. Cio	T : MONNIER M.A.. S : JARRIGE C.	T : BENNASSAR L. S : COULON D.		
Retraité(e)s	T : CAHOUE T M. S : BOUCHART G.	T : COIFFIER E. S : MESGUEN J.J.	T : LEFEBVRE M. S : BISMUTH S	T : . SCHIMMER C. S : BERTRAND H.
Etudiant(e)s — Surveillant(e)s	T : CLUZEL A. S : LEVIS M.	T : DUFOUR O. S : ZOTSI A.		T : BENA K. S : TORRE J.

TROISIEME VOTE : « CA ACADEMIQUE » POUR UNE SEULE LISTE DE L'ACADEMIE*Entourez d'un trait bien apparent le titre de la liste de votre choix*

LISTE à l'initiative d'UNITÉ ET ACTION avec la participation d'ÉCOLE EMANCIPEE	FRONT UNIQUE
--	--------------

QUATRIEME VOTE : « RAPPORT D'ACTIVITE ACADEMIQUE »*Entourez d'un trait bien apparent votre choix*

POUR	CONTRE	ABSTENTION
-------------	---------------	-------------------

CINQUIEME VOTE : « BUREAU DEPARTEMENTAL » POUR UNE SEULE LISTE DE VOTRE DEPARTEMENT*Entourez d'un trait bien apparent le titre de la liste de votre choix*

ALLIER	LISTE SYNDICALISTE D'UNION	
CANTAL	LISTE D'UNION	
HAUTE-LOIRE	LISTE D'UNION	
PUY DE DÔME	LISTE à l'initiative d'UNITÉ ET ACTION avec la participation d'ÉCOLE EMANCIPEE	FRONT UNIQUE

